

Jeudi 4 octobre 2018

Tisséo Collectivités renforce son service de covoiturage au bénéfice des salariés pour leurs déplacements domicile travail



Un service qui s'adapte aux besoins

- Depuis 2008, bien avant l'essor des opérateurs de covoiturage privé, Tisséo Collectivités propose un service de covoiturage. En complémentarité de l'offre du réseau Tisséo et pour accompagner les employeurs en démarche de plan de mobilités, Tisséo Collectivités renforce son service de covoiturage sur 6 axes :
 - o La création d'une marque pour le service covoiturage et le repositionnement du référencement sur les réseaux sociaux.
 - o La mise en capacité de fédérer les initiatives privées et l'initialisation d'une plateforme communautaire à l'échelle d'un périmètre pertinent de mobilité des usagers.
 - o Le renforcement des partenariats publics et privés dans et en périphérie du ressort territorial, et l'inscription dans les nouvelles structures liées au numérique.
 - L'élaboration d'une solution de covoiturage pour desservir les territoires peu denses, permettant d'avoir de multiples solutions de déplacements.
 - La mobilisation des établissements par bassin d'activité ou territoire de projet, pour ancrer les services de covoiturage autour des projets portés par Tisséo Collectivités.



Jeudi 4 octobre 2018

Tisséo Collectivités a conduit de 2015 à 2017 l'élaboration du Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du plan de déplacements de la grande agglomération toulousaine.

La fiche-action n°29 intitulée « Dynamiser l'usage de la voiture partagée » propose de développer les services de covoiturage et d'autopartage, et de mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement des aires et spots de covoiturage. L'objectif est de promouvoir les usages partagés de la voiture individuelle, d'accroître la part modale dédiée au covoiturage et à l'autopartage.

Le service de covoiturage COVOITEO proposé par Tisséo

Depuis 2008, Tisséo Collectivités propose un service de covoiturage aux établissements de son ressort territorial, avec :

- o Des formations de référents covoiturage.
- Des animations au sein de l'établissement : selon la demande ou le contexte : stands, café ou speed dating covoiturage, mini-conférence.

Ce service est gratuit et orienté vers du covoiturage :

- Dans le cadre de trajets domicile-travail.
- Sur l'aller-retour.
- o Dans la durée.
- o En alternant à tour de rôle la conduite.
- A destination ou au départ de la grande agglomération toulousaine.

Le service est structuré autour :

- D'une plateforme Internet de mise en relation pour covoiturer : <u>http://covoiturage.tisseo.fr.</u> Cette plateforme est en cours d'évolution vers une ergonomie adaptée aux smartphones et tablettes.
- D'une équipe de 3 conseillers mobilité, dont la mission comprend : assistance, conseils aux covoitureurs, suivi des inscrits, gestion de la garantie retour (permet la prise en charge financière remboursement des frais de transports en commun ou de taxi, VTC, autopartage à concurrence de 50 euros du trajet retour d'un passager dont le trajet auparavant prévu en covoiturage est impossible.

A ce jour, le service COVOITEO compte :

- Plus de 40 entreprises adhérentes représentant une clientèle potentielle de plus de 57 000 salariés.
- o plus de 7 000 salariés inscrits.



Jeudi 4 octobre 2018

Le déploiement de SPOTS covoiturage

51 spots covoiturage sont implantés sur le territoire afin de proposer des points de rendez-vous identifiés et sécurisés aux conducteurs et passagers. Ils sont matérialisés par des potelets, coiffés du panneau règlementaire covoiturage et d'une information voyageurs permettant d'identifier 3 opérateurs de covoiturage. Ils sont implantés, sur des axes routiers structurants permettant le rabattement ou l'intermodalité avec le réseau de transport en commun.

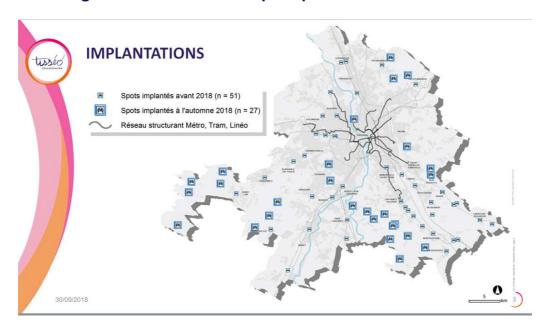
Les territoires cibles sont :

- o Les territoires du périurbain, peu ou pas desservies en transports en commun.
- o Les zones d'activités économiques.
- Les pôles d'échanges : gares et parkings relais.

L'emplacement sur la voirie est choisi en fonction de :

- o L'accessibilité.
- La sécurité (vitesse, point de dépose et de prise, insertion véhicule dans la circulation etc.).
- o Les aménagements existants (cheminements, éclairage, encoche, stationnements etc.).
- La lisibilité et visibilité dans l'espace public.

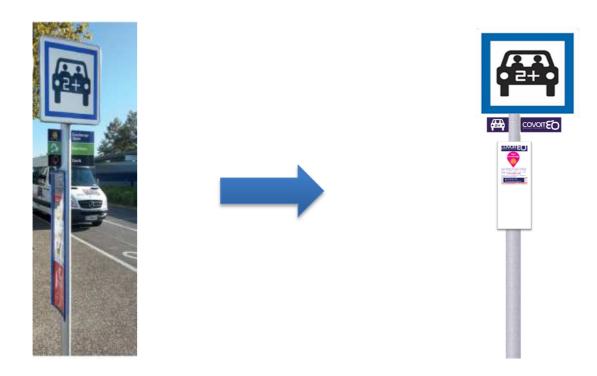
Si ces spots ont été déployés en partenariat avec 2 opérateurs locaux de covoiturage pour un échange de visibilité et de communication, Coovia et Rezo Pouce, ils seront désormais accessibles et utilisables par tous les opérateurs de covoiturage afin de sécuriser et organiser l'ensemble des pratiques sur le ressort territorial.





Jeudi 4 octobre 2018

Le mobilier 2019 va également évoluer pour reprendre la nouvelle marque COVOITEO



Au-delà de ces spots covoiturage sont implantées sur le territoire plusieurs aires de stationnements covoiturage, soit par les communes, soit par le Département de la Haute-Garonne.

Vinci Autoroute porte également une réflexion sur l'aménagement d'aires de stationnement covoiturage aux abords des échangeurs autoroutiers.

Afin de proposer des points de rendez-vous clairement identifiés aux conducteurs et passagers, Tisséo Collectivités devrait établir un schéma directeur d'aménagements des aires de covoiturage, sur son territoire de compétence, permettant le rabattement ou l'intermodalité avec le réseau de transport en commun.



Jeudi 4 octobre 2018

Un appel à projet covoiturage sur les territoires du Muretain et du Sicoval

Le principe de lancer **un appel à projet covoiturage** s'inscrit dans les suites de l'appel à manifestation d'intérêt, pour lequel plusieurs opérateurs de covoiturage se sont positionnés.

Les objectifs de l'appel à projet, qui constitueront un cadre d'expérimentation, ciblent :

- Les zones péri-urbaines des territoires du Muretain Agglo et du Sicoval.
- Les déplacements domicile-travail orientés vers les pôles d'échanges multimodaux.
- Le principe applicable sur le réseau Tisséo « je monte, je valide ».
- Une tarification s'inscrivant dans la grille de Tisséo.
- Des possibilités d'avantages qui restent à acter : stationnement privilégié en P+R, gain tarifaire.
- Une mobilisation d'ambassadeurs sur les territoires concernés.

Le dispositif précis de l'appel à projet sera confirmé en décembre 2018, pour un lancement expérimental début 2019.

Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation permettant à la collectivité de se prononcer sur l'efficacité du covoiturage pour répondre au déplacement domicile-travail et sur les suites à donner : évolution du service de covoiturage Tisséo dans son fonctionnement et son exploitation, recours à des opérateurs privés.



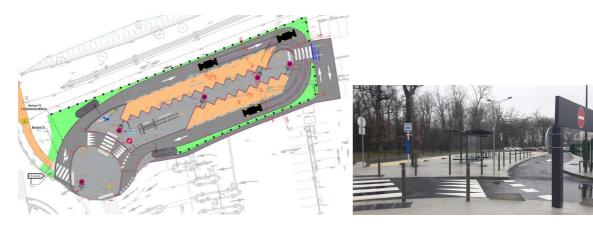
Jeudi 4 octobre 2018

Des aménagements spécifiques dans les pôles d'échanges pour répondre à l'évolution des pratiques de covoiturage

Un premier aménagement à Ramonville dès 2018, complété en 2019

Une première zone « arrêt minute » a été aménagée afin de répondre aux besoins de dépose-reprise en lien avec des rendez-vous covoiturage, et de minimiser les impacts fonctionnels sur le parking PMR en particulier et le pôle d'échanges en général.

D'une capacité de 23 places, sa mise en service date de janvier 2018.



Lors de l'extension du P+R de Borderouge (en 2019), le service « Arrêt Minute » sera proposé dès son ouverture avec les barrières actives. Il permettra de compléter les points de rendez-vous de covoiturage longue distance à l'échelle de la grande agglomération toulousaine en maîtrisant l'impact sur le fonctionnement du quartier et du pôle d'échanges.

Des réflexions sont engagées pour proposer ce service au niveau de Balma-Gramont, Basso Cambo ainsi que le futur P+R de l'Oncopole, et seront alimentées par les premiers retours d'expérience de Ramonville, dont les conclusions seront à tirer après la 2^{ème} phase, c'est-à-dire une fois que les barrières seront mises en fonctionnement.